



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 13 OCTOBRE 2010, À 19 HEURES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Lise Côté, conseillère substitut de Sainte-Madeleine
Madame Marie Ginette Lafrance, conseillère substitut de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park
Madame Renée Trudel, conseillère substitut de Beloeil

Était absent :

Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Annexe 4 de l'entente intermunicipale — Révision des pourcentages d'utilisation des conduites
7. Prévision budgétaire pour l'an 2011 – modifications
8. Triennal 2011-2013
9. Demande de subvention : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.4
10. Regroupement d'achats : produits chimiques
11. Consommation d'eau pour le mois de septembre 2010
12. Date de la prochaine séance du conseil
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 20 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

10-10-068

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

10-10-069

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Boulé

APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

10-063 13-09-10 Lettre de ME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2010 de la R.I.E.V.R.

10-064 13-09-10 Lettre de MONSIEUR YVES DIONNE, directeur des mutuelles de prévention, AST, nous transmettant une copie du contrat de service avec les signatures.

10-10-070

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Madame Marie Ginette Lafrance

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-07, du chèque numéro 15130 au chèque numéro 15167 et du bordereau numéro EDI158 au bordereau numéro EDI174, pour un montant total de 191 624,48 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

10-10-071

POINT 6. ANNEXE 4 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE - RÉVISION DES POURCENTAGES D'UTILISATION DES CONDUITES

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les municipalités membres de la Régie en juin 2003;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit à l'article 13.3 que les capacités maximales de consommation, fixées à l'annexe 4, doivent être révisées tous les trois (3) ans afin de refléter le fonctionnement réel du réseau;

ATTENDU QUE les consommations maximales basées sur les consommations des années 2006, 2007 et 2008, apparaissant à l'addenda numéro 2 de l'entente, ne reflètent pas, pour certains tronçons, la réalité de consommation;

ATTENDU QU'aux fins d'équité, il y a lieu de modifier l'annexe 4 de l'entente afin d'y intégrer la consommation de la municipalité cliente, Sainte-Marie-Madeleine, pour les tronçons E-E1 et I-J et pour le surpresseur Côté-Trente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE la portion attribuable à la consommation de la municipalité cliente sera redistribuée à tous les membres de la Régie selon leur débit réservé;

ATTENDU QUE le projet d'addenda numéro 2a, du 4 octobre 2010, modifiant l'annexe 4 de l'entente intermunicipale de juin 2003, a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest

APPUYÉ PAR Madame Lise Côté

ET RÉSOLU

D'adopter l'addenda numéro 2a révisant l'addenda numéro 2 concernant l'annexe 4 de l'entente intermunicipale de juin 2003, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la présente entente soit rétroactive au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

10-10-072

POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2011 — MODIFICATIONS

ATTENDU la résolution **10-09-064** adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 2011 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 831 207 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 661 793 \$, pour des dépenses totales de 4 493 000 \$;

ATTENDU QU'une modification au niveau du poste « activités d'investissement » portant la somme de ce poste à 100 000 \$ au lieu de 210 000 \$ et créant un poste « surplus d'activités d'investissement » d'une somme de 110 000 \$, et ce, dans la portion du budget relié à l'exploitation, a été proposée et adoptée en la résolution numéro 10-09-064.

ATTENDU QUE la notion de « surplus d'activités d'investissement » est reliée aux travaux d'immobilisations futures donc, la somme de 110 000 \$ à ce poste doit être prévue dans la section des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires révisées en date du 13 octobre 2010 ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

APPUYÉ PAR Monsieur Guy Boulé

ET RÉSOLU D'annuler la résolution **10-09-064**

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2011 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 723 378 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 769 622 \$, pour des dépenses totales de 4 493 000 \$ et une consommation totale estimée de 2 717 000 000 gallons impériaux.

ADOPTÉE

10-10-073

POINT 8. TRIENNAL 2011-2013

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2011-2013 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

APPUYÉ PAR Madame Marie Ginette LaFrance

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2011-2013 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2011 de 433 200 \$, pour 2012 de 5 157 000 \$ et pour 2013 de 5 412 900 \$.

ADOPTÉE

10-10-074

POINT 9. DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 1.4 - PROJET DE RÉHABILITATION STRUCTURALE DE L'AQUEDUC, RUES MOUNTAINVIEW, ÉLÉONOR ET COPPING

ATTENDU QUE le Conseil de la Régie a adopté le triennal d'immobilisation 2011-2013 lequel inclut le projet de réhabilitation structurale de l'aqueduc des rues Mountainview, Éléonor et Copping

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU d'autoriser Jacques Drouin, ing., secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à présenter une demande de subvention au programme d'infrastructure Québec-municipalités, volet 1.4, pour la réhabilitation structurale de l'aqueduc des rues Mountainview, Éléonor et Copping.

QUE la Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

10-10-075

POINT 10. REGROUPEMENT D'ACHATS : PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal renferment des dispositions permettant la création de regroupements d'achats, incluant les municipalités et les organismes sans but lucratif, tels que les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire participer à des achats regroupés pour ses produits chimiques servant au traitement de l'eau;

ATTENDU QU'une municipalité ou un organisme doit être mandaté pour procéder

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier

APPUYÉ PAR Madame Marie Ginette LaFrance

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu confie à la ville de Contrecoeur le mandat de procéder, en son nom et au nom des autres municipalités et organismes, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant l'achat de produits chimiques, servant au traitement de l'eau, en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat ferme d'un (1) an ou de deux (2) ans en fonction des conditions.

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant aux présentes.

QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désigne, à titre de représentant, monsieur Daniel Jutras, directeur technique, afin de participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par les présentes, selon la procédure habituelle de la Régie.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour le mois de septembre sont joints au présent point.

POINT 12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La direction générale avise les membres du Conseil que la prochaine séance ordinaire est le 9 novembre prochain à 19 h.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert du contrat pour le regroupement d'achats de produits chimiques ainsi que du montant alloué au budget 2011 pour les frais de procureurs.

10-10-076

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 36 minutes.

Jacques Drouin, Ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

